

DICRIM



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Recense les risques naturels ou technologique potentiels sur la commune et décrit les moyens pour se mettre en sécurité.

DOCUMENT A CONSERVER DANS UN ENDROIT ACCESSIBLE

Les contacts

ORGANISME	☎
Mairie d'Oz en Oisans	04.76.80.70.42
Service des pistes et de la sécurité (SATA GROUP)	04.76.80.37.38
Centre de Secours - Pompiers	18
PGHM (Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne)	04.76.22.22.22
Gendarmerie Bourg d'Oisans	04.76.27.98.48
Pôle Médical Allemond - Docteur CHAUMONT	04.76.80.68.81
SAMU	15
Appel d'urgence européen	112

Obtenir des informations

ORGANISME	💻📱	MODE DE TRANSMISSION
Informations locales		
illywap (application)	www.illiwap.com/fr	Notification sur mobile (téléchargement préalable nécessaire)
Mairie	www.mairie-oz.fr	Informations sur site internet
Informations départementales ou nationales		
Ministère de l'intérieur	www.fr-alert.gouv.fr	Notification sur mobile
Préfecture de l'Isère	www.isere.gouv.fr	Informations sur site internet
Météo-France	https://vigilance.meteofrance.fr	Informations sur site internet
Informations locales		
Radios locales		
Radio Oxygène Oisans	www.radiooxygene.com	90.4/94.2 Mhz
France Bleue Isère	www.francebleu.fr/isere	98.1 MHz
Radios nationales		
France inter	www.radiofrance.fr	90.9 Mhz

La Commune d'Oz-en-Oisans et sa station Oz 3300 est soumise aux risques naturels et technologiques.

Ces risques ancestraux liés à certains phénomènes naturels ont parfois été oubliés avec l'évolution des milieux et des moyens de prévention. D'autres, inexistantes préalablement, sont apparus au point de devenir menaçants.

La connaissance de ces phénomènes devenue scientifique a permis de mettre en œuvre sur le terrain des moyens de lutte et s'est traduite sous la forme de documents réglementaires de prévention.

Face à un aléa et à ses conséquences, il convient de prévenir le risque. S'il ne peut être contenu et que le sinistre devient inévitable, il faut alors être organisé pour répondre le mieux possible à ces situations exceptionnelles.

Pour cette raison la Commune d'Oz en Oisans a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont le but est de définir cette organisation.







Dans le prolongement du PCS, le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) a pour objet de vous informer sur :

- l'existence des risques naturels et les documents réglementaires en vigueur,
- l'organisation communale des secours,
- les bonnes conduites à avoir en cas de danger,
- les contacts à avoir pour obtenir des informations.



Les élus et les services de la commune sont à votre disposition pour vous présenter les documents réglementaires applicables sur notre commune, vous informer sur les risques présents à Oz en Oisans et vous expliquer la conduite à tenir en cas d'évènement particulier.

Philippe SAGE
Maire d'Oz en Oisans

Les risques naturels

Natude du risque		Manifestation du phénomène et localisation
	INONDATION	<p>Formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - crues torrentielles, - montées rapides de cours d'eau, - ruissellement, - coulées de boue, - remontées de nappes naturelles. <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le long des torrents - dans la plaine de l'Eau d'Olle.
	SEISME	<p>Forme : tremblements de terre.</p> <p>Où : toute la commune est classée en sismicité de niveau modéré.</p>
	MOUVEMENT DE TERRAIN	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - glissement de terrain - chutes de pierres. <p>Où : partie importante du territoire concernée.</p>
	RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILE	<p>Forme : gonflement ou rétractation selon les variations de la teneur en eau du sol.</p> <p>Où : à l'exception de certains secteurs, la quasi-totalité des zones urbaines de la commune est placée en risque faible.</p>
	AVALANCHE	<p>Forme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aérosol de neige poudreuse, - coulées de neige dense. <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - haut de la commune : couloirs d'avalanches - domaine skiable => déclenchements préventifs
	FEU DE FORET	<p>Forme : commune largement boisée de résineux propices à la propagation du feu.</p> <p>Où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - partie basse de la commune - prairies sèches de sa partie haute.
	RADON	<p>Forme : gaz radioactif naturel présent dans le sol, l'air et l'eau présentant un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.</p> <p>Où : l'ensemble du territoire communal est couvert par ce risque considéré comme important.</p>

Les risques technologiques

Natude du risque		Manifestation du phénomène et localisation
	RUPTURE DE BARRAGE	<p>Bien que les barrages soient extrêmement surveillés, leur rupture constitue un aléa.</p> <p>Où : barrage du Vernay domine la plaine de l'Eau d'Olle.</p>
	AUTRES RISQUES TECHNOLOGIQUES	<p>La bonne marche des infrastructures est indispensable au fonctionnement de la collectivité. Une rupture d'une infrastructure peut provoquer des nuisances aux personnes et aux biens.</p> <p>Infrastructures concernées : routières, électriques, remontées mécaniques du domaine skiable</p> <p>Où : couvrent l'ensemble du territoire communal.</p>

Les documents réglementaires en vigueur

Risques naturels :

PPRN (Plan de Prévention de Risques Naturels) recense les risques naturels.

Comprend :

- une cartographie tricolore des risques avec des zones d'interdictions,
- des zones avec ou sans contraintes,
- un règlement qui définit des prescriptions d'urbanisme et de construction.

Document diffusé par la préfecture de l'Isère consultable en mairie.

Risques technologiques : risques non recensés dans un seul document.

PCS (Plan Communal de Secours) : il est défini par la Commune d'Oz-en-Oisans pour faire face aux aléas et aux risques qu'ils représentent pour la population et leurs biens.

Ce plan permet de mettre en place une organisation et une logistique dès que le sinistre présente une gravité qui requiert des moyens exceptionnels.

L'organisation communale des secours

La Commune d'Oz-en-Oisans n'a pas de moyens propres de secours. En fonction de la gravité de la situation, elle doit donc faire appel à des moyens extérieurs. Le maire ou son représentant est au cœur du dispositif de décision. En relation avec les services de la Préfecture, il concentre les moyens de police, d'organisation des secours, de réquisition.

Besoins courants sur la station

- Un médecin est présent au cabinet médical d'Allemond
- En complément et selon la nature du sinistre, le Centre de Secours (Pompiers) ou le SAMU peuvent prendre le relais

Besoins courants sur le domaine skiable

- L'exploitant du domaine skiable (SATA Group) a la charge de la sécurité et des secours

Besoins exceptionnels

Dès que le sinistre prend une ampleur nécessitant des moyens importants, le maire ou son représentant peut déclencher le Plan Communal de Secours (PCS). Dans cette hypothèse, une organisation a été arrêtée intégrant l'ensemble de moyens communaux, intercommunaux et départementaux afin d'organiser des secours adaptés à la situation.

Les bons réflexes

Avant la situation de risque

- Informez-vous sur les risques
- Inscrivez-vous sur l'application mobile illiwap

Avant/pendant le sinistre

- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment (cas général sauf incendie et séisme) :
 - ⇒ Restez à l'intérieur et ne prenez pas les ascenseurs
 - ⇒ Protéger-vous en fermant les volets
 - ⇒ Tenez-vous informé par radio ou internet
- A la station et si vous y êtes invité :
 - ⇒ Prenez des vêtements chauds, de l'eau et le strict minimum (papiers, argent, médicaments)
 - ⇒ Rendez-vous dans le calme sans utiliser les ascenseurs et dans les meilleurs délais à la salle polyvalente pour écouter et suivre les instructions.

Après le sinistre

- Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment (cas général) :
 - ⇒ Restez à l'intérieur et ne sortez pas
 - ⇒ Tenez-vous au courant des informations (radio, internet) et des consignes d'intervenants extérieurs (représentants de la Commune ou secours)